

**Département du Doubs**  
**Arrondissement de MONTBELIARD**  
**Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700**  
**EXTRAIT n° 2023-76**  
**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 28 juin 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 28 juin 2023, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Délibérations**  
2023-46 à 2023-48/  
2023-52 à 2023-55/  
2023-58 à 2023-60/  
2023-62/  
2023-64 à 2023-66/  
2023-68 à 2023-78

**Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33**

**Nbre de membres présents : 25**

**Nbre de suffrages exprimés : 30**

**Présents :** MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Séverine DIRAND. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gerard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Claude-Françoise SAUMIER. Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR. Omar RABEL.

**Excusés :** MM. MMES Bernard COQU. Dominique DANGEL. Claude STIQUEL. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Jean-François HEIL

**Absents :** Valère NEDEY. Mme Nadine MERCIER.

**Pouvoirs :**

|                    |           |                          |
|--------------------|-----------|--------------------------|
| Bernard COQU       | pouvoir à | Philippe GAUTIER         |
| Dominique DANGEL   | pouvoir à | Denis NEDEZ              |
| Pierre MOSSINA     | pouvoir à | Claude-Françoise SAUMIER |
| Stéphanie BOURQUIN | pouvoir à | Saniye AKDEMIR           |
| Jean-François HEIL | pouvoir à | Omar RABEL.              |

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION :** le 22 juin 2023

**Secrétariat de séance :** il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Marie HUGONIOT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**REGULARISATION FONCIERE – 4 RUE DES SABLIERES**

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20230707-2023-76-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2023  
Date de réception préfecture : 07/07/2023

.../...

**Extrait du registre des délibérations n°2023-76****REGULARISATION FONCIERE – 4 RUE DES SABLIERES**

Monsieur le Maire informe que Mme BACK Danièle, domiciliée 93 rue du Vernois à Valentigney, a souhaité procéder au bornage de la propriété lui appartenant, située 4 rue des Sablères à Valentigney, cadastrée section AR n°328.

Elle a contacté un géomètre qui a constaté qu'une partie du terrain clos dont elle jouit intègre une portion du domaine public, soit une surface de 68 m<sup>2</sup> (voir plan ci-joint).

Il convient donc de régulariser cette situation. Une estimation a été demandée au service des domaines qui a évalué la valeur vénale du terrain à cet endroit à 11 € le m<sup>2</sup>.

Une proposition de vente a été présentée à Mme BACK sur la base de 11 € le m<sup>2</sup>, offre qu'elle a acceptée.

Les frais d'acte et de document d'arpentage seront également assumés par l'acquéreur.

Ce terrain étant issu du domaine public, il a préalablement fait l'objet d'une procédure de désaffectation et de déclassement avant d'être cédé.

La présente opération n'entrant pas dans le cadre d'un projet d'aménagement et de commercialisation, la cession n'est pas assujettie à la TVA et sera soumise au tarif de droit commun en matière immobilière.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **AUTORISE** Monsieur le Maire à céder à Mme BACK cette parcelle aux prix et conditions ci-dessus énoncées et à signer tous les documents s'y rapportant.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

*Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

**Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.**

**Certifié exécutoire,**

Le Maire  
  
**Philippe GAUTIER**

**CM DU 28 JUIN 2023**

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le ----- et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.

Accusé de réception en préfecture  
 025-212505804-20230707-2023-76-DE  
 Date de télétransmission : 07/07/2023  
 Date de réception préfecture : 07/07/2023